



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 Juillet 2021

Date de la convocation : 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Décision Modificative : Budget Communal ;
- 2- Décision Modificative : Budget Assainissement ;
- 3- Voirie Chemin de Ronde;
- 4- Maison Jacquetton ;
- 5- Questions diverses.

Présents :

Leïtitia BERNICAT, Jean-Pierre BUCCO, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Michel PATUREL, Hervé PONTILLE, Nicolas PONTILLE, Pierre SALAZARD.

Absents :

Fernand BERCHOUX, Myriam CORTEY, Paula RODRIGUES

Pouvoirs :

Fernand BERCHOUX à Jean-Marc GIRAUD
Myriam CORTEY à Nicolas PONTILLE

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

- Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 17 Juin 2021.

- Décision Modificative : Budget Communal -

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu le budget de la commune ;

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE la décision modificative sus décrite, sur le budget Communal de l'exercice 2021;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu le budget de la commune ;

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	780,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	780,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-129 : Création d'un local d'archives	780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	780,00 €	780,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE la décision modificative sus décrite, sur le budget Communal de l'exercice 2021;

- Décision Modificative : Budget Assainissement -

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;
Vu le budget de la commune ;

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE la décision modificative sus décrite, sur le budget Assainissement de l'exercice 2021;

- Voirie Chemin de Ronde -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Département de la Loire pour la voirie 2021 concernant la réfection d'une partie du Chemin de Ronde.

Plusieurs propositions de devis sont présentées au Conseil Municipal. Monsieur le Maire retient le devis de EUROVIA pour un montant de 34 141,20 euros HT soit 40 969.44 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, pour 10 favorables, 2 contres et 2 abstentions, des membres présents :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise EUROVIA pour la réfection d'une partie du Chemin de Ronde pour un montant de 34 141,20 euros HT soit 40 969.44 euros TTC;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour rendre exécutoire cette décision.

- Maison Jacquetton -

Monsieur le Maire expose les plans du projet définitif de la maison Jacquetton. Un constat d'huissier va être réalisé avant l'ouverture des travaux. Le dégazage et l'enlèvement de deux cuves à fioul sera aussi effectué.

- Questions Diverses -

Rue de la Chapelle

Le maire a réuni les riverains le 12 juillet afin de discuter de la mise en sécurité de la rue de la Chapelle. Le principe d'écluses vers le manoir de la Forest a été approuvé par les personnes présentes. Des marquages au sol et la pose de panneaux pourraient être une première solution pour la rue de la Chapelle.

École

Le contrat aidé sera renouvelé pour la rentrée 2021-2022. Un nouvel agent prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2021.

Préau

Le projet du préau, à côté de l'école, suit son cours. Oxyria reviendra prochainement vers Monsieur le Maire pour faire des propositions de réalisations.

Composteur collectif

Une campagne d'information sera menée par les élus auprès des habitants du village pour que l'utilisation de ces composteurs deviennent un geste du quotidien.

Fleurissement

Cette année encore, la commune de Lay s'est portée candidate à la campagne de fleurissement, organisée par le Département. Un agent de voirie et un élu feront la visite guidée du village à un membre du conseil technique du Département de la Loire le 1^{er} septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD

